

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 06/04/2016

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE du 06/04/2016

Présents : M. Christian LAGARDE, Maire,
MM Jean-Pierre CAMPISTRE, Windy BATAILLEY,
Angéline LACAZE, Rex SAUNIER, Nathalie NOGUERE
(Adjointes au Maire)

MM. Bruno BARREAU, Abel BODIN, Hervé
BRIOULET, Yann BROUSTET, COLLET Cécile, ~~Serge
DREUIL~~, Alain ESCOUTELOUP, ~~Nathalie GALARET~~,
Reine GRATADOUR, Jean Dominique POUJEAU,
Francine RAFIS, ~~Laurence SALVI~~, Evelyne VICENTE.

Pouvoirs : Mme SALVI à M. CAMPISTRE

Mme GALARET à Mme NOGUERE

M.DREUIL à M. LAGARDE

secrétaire de séance : Mme Windy BATAILLEY

date de convocation : 30/03/2016

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-06042016 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats de l'exercice 2015 suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : excédent :	117 027.36 €
Excédent N-1	319 374.39 €
Excédent global.....	436 401.75 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice déficit :	24 301.25 €
Excédent N-1	108 760.70 €
Excédent global.....	84 459.45 €

Excédent global cumulé..... 520 861.20 €

Pour mémoire les restes à réaliser en investissement sont :

Restes à réaliser en dépenses :	26 340.06 €
Restes à réaliser en recettes :	0 €

DECIDE d' affecter :

En section d'investissement pour couvrir les besoins de financement (compte R 1068)	286 618 €
---	-----------

DELIBERATION N°2-06042016 AFFECTATION DES RESULTATS REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats de l'exercice 2015 suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : excédent :	10 739.33 €
Excédent N-1	43 504.14 €
Excédent global.....	54 243.47 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice excédent :	1 165.45 €
Excédent N-1	13 382.65 €
Excédent global.....	14 548.10 €

Excédent global cumulé..... 68 791.57 €

DECIDE d' affecter :

En section d'investissement
pour couvrir les besoins de financement (compte R 1068) 34 243 €

DELIBERATION N° 3-06042016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL ET REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire, pour le budget principal et la Régie du Transport Scolaire,

Après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité les budgets précités qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement : dépenses	1 348 052 €
Recettes	1 348 052 €
Investissement : Dépenses	559 196 €
Recettes	559 196 €

BUDGET REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE :

Fonctionnement : Dépenses	70 000 €
Recettes	70 000 €
Investissement : Dépenses	85 572 €
Recettes	85 572 €

Les budgets primitifs 2016 sont votés :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

DELIBERATION N° 4 -06042016 VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

L'état de notification des taux d'imposition de 2016 des trois taxes directes locales, fait ressortir un produit fiscal s'élevant à **497 028 €** (474 885 € en 2015) . Cette somme étant suffisante pour l'équilibre du budget primitif 2016, il est décidé d'appliquer les mêmes taux pour les trois taxes directes locales qu'en 2015 à savoir :

- **Taxe d' Habitation 14.27 %**
- **Foncier Bâti 13.67 %**
- **Foncier Non Bâti 48.83 %**

DELIBERATION N° 5-06042016 TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/01/2016
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année par les instances paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 04/11/2015,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de deux emplois d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à raison de 28 heures par semaine pour l'un et 32 heures par semaine pour l'autre, à compter du 01/01/2016
- la suppression de deux emplois d'Adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe à raison de 28 heures par semaine pour l'un et 32 heures par semaine pour l'autre à compter du 01/01/2016
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 01/01/2016
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 01/01/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE: d'adopter la création et la suppression d'emplois ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/01/2016 comme suit :

EFFECTIFS AU 01/11/2015	EFFECTIFS AU 01/01/2016
FILIERE ADMINISTRATIVE 2 agents	FILIERE ADMINISTRATIVE 2 agents
1 attaché principal 35/35 1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe 35/35	1 attaché principal 35/35 1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe 35/35
FILIERE TECHNIQUE 10 agents	FILIERE TECHNIQUE 10 agents
2 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe 35/35 1 adjoint technique 1ère classe 32/35 1 adjoint technique 1ère classe 28/35 2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe 35/35 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 31/35 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 24/35 en disponibilité 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 20/35 en disponibilité 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 11/35 créé le 01/09/2014	1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 35/35 1 adjoints technique principal 2 ^{ème} classe 35/35 1 adjoint technique principal 2ème classe 32/35 1 adjoint technique principal 2ème classe 28/35 2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe 35/35 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 31/35 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 24/35 en disponibilité 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 20/35 en disponibilité 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe 11/35
FILIERE SOCIALE 2 agents	FILIERE SOCIALE 2 agents
2 ATSEM 2 ^{ème} classe 31/35 du 01/01/2015 au 31/05/2015 2 ATSEM principaux 2 ^{ème} classe 31/35 à compter du 01/06/2015	2 ATSEM principaux 2 ^{ème} classe 31/35 à compter du 01/06/2015
FILIERE POLICE 1 agent	FILIERE POLICE 1 agent
1 Garde-Champêtre principal 35/35 du 01/01/2015 au 31/05/2015 1 Garde-Champêtre Chef 35/35 à compter du 01/06/2015	1 Garde-Champêtre Chef 35/35 à compter du 01/06/2015
CONTRATS AIDES : 3	CONTRATS AIDES : 4
1 contrat d'avenir du 01/04/2013 au 31/03/2016	1 contrat d'avenir du 01/04/2013 au 31/03/2016
1 CUI 20/35 du 02/02/2015 au 31/01/2016 1 CUI du 15/05/2015 au 14/05/2016 renouvelables 1 an	1 CUI 20/35 du 02/02/2015 au 31/01/2016 1 CUI du 15/05/2015 au 14/05/2016 renouvelables 1 an 1 contrat CAE

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

DELIBERATION N°6-06042016

PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09/04/2008 relative à l'adoption d'un régime indemnitaire dans la collectivité,

Le Conseil Municipal fixe le montant annuel de l'enveloppe indemnitaire pour le personnel communal à **36 057.71** euros au titre de l'année 2016.

Pour mémoire l'enveloppe de 2015 s'élevait à 37 281.69 €.

DELIBERATION FIXANT LA PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DES AGENTS ET LA PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Vu la délibération du 27 février 2013 instaurant une participation pour la protection sociale des agents communaux, le Conseil Municipal confirme le montant de la participation mensuelle à 52 euros à compter du 1^{er} janvier 2016 .

Le Conseil Municipal confirme également la participation de la collectivité pour les frais de déplacements professionnels qui s'élève pour chaque agent titulaire à 12 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION N°7-06042016 VERSEMENT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS DANS LES COMMUNES DE PLUS 1000 HABITANTS

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Population de la commune comprise entre 1000 et 3499 habitants, le montant de l'indemnité du Maire est fixée au taux maximal de 43 % de l'indice 1015.

Le montant de l'indemnité des Adjointes est égale à 16.5 % de l'indice 1015.

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Considérant qu'il n'y a pas de demande de la part des élus concernés afin de fixer des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous

Le Conseil Municipal n'aura plus besoin de délibérer à l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Vicente demande que le projet de délibérations soit communiqué à chaque élu pour le jour de la séance du conseil municipal.
- Mme LCAZE signale la vitesse trop excessive dans le bourg de Moulis malgré la présence de ralentisseurs
- Mme COLLET indique que les directrices des écoles souhaitent relancer l'exposition de l'artothèque du Département de la Gironde
- M. BODIN remercie la commune pour la repose des panonceaux des châteaux sur les candélabres
- M. SAUNIER redonne la date de l'opération MOULIS PROPRE, le 30 avril 2016
- Mme NOGUERE invite tous les élus à la chasse aux œufs de dimanche 10 avril 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur SAUNIER, responsable de la commission des bâtiments publics, réunira prochainement cette commission pour une présentation du diagnostic réaménagement de la mairie et travaux à la salle polyvalente.
- Monsieur CAMPISTRE signale que le syndicat du bassin versant a planté plusieurs centaines d'arbres en bordure des ruisseaux ou jalles afin de fixer les berges.